

<p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Contamine Sarzin (74270)</p>	<p>Extrait du registre des délibérations du conseil municipal Séance du mercredi 29 juin 2016 Par suite d'une convocation en date du 21 juin 2016, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le mercredi 29 juin 2016 à 20h45 sous la présidence de Monsieur Alain Chamosset, Maire.</p>
<p>Nombre de conseillers : 15 En exercice : 13 Présents : 09 Votants : 13 Délibération n°D_2016_06_29_09</p>	<p>Etaient présents : M. Alain Chamosset, M. Patrick Falcoz, Mme Raphaëlle Cons, Mme Nathalie Venancio, M. Philippe Marguerie, M. Fabrice Bonnard, M. Alain Cartier, M. Fabrice Excoffier, M. Julien Verdier</p> <p>Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.</p> <p>Absents ayant donné procuration : M. Jean-Luc Barthod à M. Patrick Falcoz, M. Aurélien Chainé à Mme Raphaëlle Cons, Mme Maryline Derouet à M. Fabrice Excoffier, Mme Sandrine Jallin à M. Philippe Marguerie Absent excusé : / Absent : /</p> <p>Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. M. Philippe Marguerie est désigné pour remplir cette fonction.</p>

Objet : Budget principal 2016 – Exercice 2016 - Décision modificative n°1

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu le budget 2016 de la commune,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative n°1 suivante du budget principal de l'exercice 2016 :

Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement

Article 60633 – Fournitures de voirie	+ 41 298.00 €
Article 73925 – Fonds péréquation intercommunal et communal	+ 5 093.00 €
Article 66111 – Intérêts réglés à l'échéance	+ 550.00 €
Article 668 – Frais bancaires	+ 150.00 €
Total dépenses de fonctionnement	+ 47 091.00€

Recettes de fonctionnement

Article 722/042 – Immobilisations corporelles	+ 10 000.00 €
Article 7381 – Taxe additionnelle aux droits de mutation	+ 12 089.00 €
Article 7411 – Dotation forfaitaire	+ 10 027.00 €
Article 74121 – Dotation de solidarité rurale	+ 2 166.00 €
Article 74127 – Dotation nationale de péréquation	+ 2 844.00 €
Article 742 – Dotation aux élus locaux	+ 365.00 €
Article 7788 – Produits exceptionnels divers	+ 9 600.00 €
Total recettes de fonctionnement	+ 47 091.00€

Section d'investissement

Dépenses d'investissement

Article 1641 – Emprunts en euros	+ 2 335.00 €
Article 21533 – Réseaux câblés	+ 23 143.85 €
Total dépenses d'investissement	+ 25 478.85 €

Recettes d'investissement

Article 1328 – Subvention SISS	+ 2 500.00 €
Article 1641 – Emprunts en euros	+ 20 000.00 €
Article 165 – Dépôts et cautionnements reçus	+ 2 978.85 €
Total recettes d'investissement	+ 25 478.85 €

ffle
Envoyé en préfecture le 01/07/2016
Reçu en préfecture le 01/07/2016
Affiché le 01/07/2016
ID : 074-217400860-20160629-D_2016_06_29_09-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise la décision modificative n°1 du budget principal de l'exercice 2016 proposée par Monsieur le Maire.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

Délibération certifiée exécutoire	Extrait conforme au registre des délibérations.
Compte tenu de sa télétransmission le : 1 ^{er} juillet 2016	Fait à Contamine Sarzin, le 1 ^{er} juillet 2016
Et de la publication le : 1 ^{er} juillet 2016	Le Maire, Alain CHAMOSSET

